

Côté Philo

Le journal de l'enseignement de la philosophie

Association pour la Création
d'Instituts de Recherche sur
l'Enseignement de la Philosophie

ACIREPH

DOSSIER

CONNAÎTRE L'ACIREPH

***Côté Philo* est une publication de l'ACIREPH**

*Association pour le Création d'Instituts de
Recherche sur l'Enseignement de la philosophie*

Éditeur : ACIREPH, 21 rue du Général Faidherbe, bâtiment A, 94130 NOGENT-SUR-MARNE

Directrice responsable : Fanny Bernard,
ACIREPH, 21 rue du Général Faidherbe, bâtiment A, 94130 NOGENT-SUR-MARNE

Rédacteur en chef : Serge Cospérec
ACIREPH, 21 rue du Général Faidherbe, bâtiment A, 94130 NOGENT-SUR-MARNE

Imprimerie : Fadora, 55, rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 PARIS

Les articles publiés par *Côté Philo* n'engagent que leurs auteurs.

Pour écrire dans *Côté Philo*

Adressez vos textes au comité de rédaction *email* : contact@acireph.org

Le Comité de rédaction informera l'auteur de sa décision : acceptation, acceptation sous réserve de modifications, ou non-publication.

Les textes envoyés ne sont pas retournés à leurs auteurs

**Retrouvez *Côté Philo* et les autres travaux de
l'ACIREPH sur notre site**

www.acireph.org

Au fil des numéros, Côté Philo aborde divers aspects de la culture et du métier de professeur de philosophie ; le journal constitue ainsi un instrument d'information et de réflexion régulièrement alimenté et renouvelé. Selon les livraisons, nous proposons ainsi :

- Des *Dossiers* sur des questions intéressant l'enseignement de la philosophie
- Des *Notes de lecture* à vocation pédagogique
- Des synthèses sur un champ ou un philosophe
- Des pratiques pédagogiques
- Des articles sur l'enseignement de la philosophie à l'étranger
- Des informations institutionnelles et l'éclairage qu'elles nécessitent
- Ainsi que des *Humeurs* qui parfois s'imposent...

ISSN 2971-3773

Côté Philo

Le journal de l'enseignement de la philosophie

	Information des Groupes Locaux de l'ACIREPh	1
DOSSIER	CONNAÎTRE L'ACIREPh	
	Présentation du Dossier	3
	I. L'ACIREPh en quelques mots	5
	II. DEUX TEXTES POUR ILLUSTRER NOS POSITIONS	9
	II.1 <i>Propositions pour l'avenir de l'enseignement de la philosophie</i>	9
	II.2 <i>Sur l'apprentissage du raisonnement</i>	20
	III. L'ACIREPh, son origine et comment elle est devenue ce qu'elle est	23
	IV. Nos <i>Journées d'étude</i> et <i>Côté Philo</i>	33
	V. VIE ASSOCIATIVE – Assemblée Générale du 16 mars 2024	35

Information vie associative

Groupe ACIREPh de Rennes (Acibreizh)

Le groupe local de Rennes s'est constitué à la rentrée 2022 - 2023. Deux raisons ont principalement motivé la création de ce groupe : d'abord, c'est le besoin de former un collectif pour sortir de l'isolement pédagogique et professionnel auquel sont particulièrement confronté.es les professeur.es de philosophie, qui nous a réuni.e.s. Ensuite, c'est la pauvreté de la formation institutionnelle en matière de pédagogie qui nous pousse à nous former, entre pairs.

Nous nous réunissons à raison d'une rencontre mensuelle, quand les agendas de tout le monde le permettent. Nos activités sont variées, et nous établissons le contenu de nos séances en fonction des besoins et des désirs de chacun.e. L'année dernière, nous avons par exemple consacré une séance à l'élaboration collective d'un chapitre de cours, en pensant à la fois le contenu théorique et les modalités d'activité. Certaines séances sont également consacrées à l'échange et l'analyse de pratiques, à partir de questionnements ou de difficultés rencontrées en classe ; d'autres encore sont l'occasion de confronter nos convictions pédagogiques.

Si nous avons parfois des approches différentes, nous partageons néanmoins toutes et tous le désir de « faire mieux » avec les élèves de la voie technologique, auquel.le.s nous accordons une place importante et récurrente dans nos échanges. Nous sommes convaincu.es que c'est dans ces classes que l'enjeu de la démocratisation de l'enseignement de la philosophie prend tout son sens.

C'est pourquoi nous nous sommes engagé.es dans l'organisation des Journées d'étude des 14, 15 et 16 juin 2024, consacrées à l'enseignement de la philosophie en série technologique, dans la continuité de celles qui se sont tenues à Paris en novembre 2023. La préparation de ces rencontres nous donne l'occasion de mener un projet commun, qui constitue cette année le fil rouge de nos rencontres, en parallèle des questionnements pédagogiques.

Pour nous contacter : acibreizh@proton.me

Groupe ACIREPh de Grenoble

Dans l'académie de Grenoble, un groupe local de l'ACIREPh a été créé en août 2022. Pendant des formations institutionnelles du PAF, des collègues déjà adhérent.es à l'association ont rencontré des collègues qui ne connaissaient pas l'ACIREPh, mais souhaitaient avoir des échanges sur les pratiques pédagogiques et professionnelles. Assez seul.es et isolée.es dans nos établissements respectifs, nous étions également très déçu.es des formations proposées par le PAF. Aussi, celles et ceux qui étaient déjà adhérent.es à l'association ont fait connaître les réflexions, valeurs et propositions de l'association afin de constituer un groupe d'échanges pédagogiques sur ces bases.

Actuellement, nous nous réunissons de façon mensuelle ou bimestrielle selon les disponibilités et envies de chacun.e. Nous changeons de lieu de réunion à chaque fois afin de faciliter la venue de tous les membres éparpillé.e.s dans l'académie : Grenoble, Lyon, Valence...

Les échanges sur les difficultés à enseigner HLP nous ont conduit à organiser à Grenoble des Journées d'Étude de l'ACIREPh en juin 2023, ouvertes à tous les membres de l'association. En 2023-2024, le travail de notre groupe s'est tourné vers la question de l'œuvre suivie.

Pour nous contacter : ACIREPhgre@gresille.org

DOSSIER

CONNAÎTRE L'ACIREPh

Grâce à sa vitalité, l'ACIREPh a connu un renouvellement important de ses membres. Les nouveaux nous ont souvent découvert par nos *Journées d'étude* ou par tel ou tel communiqué ou article publié sur notre site, ou simplement par un collègue.

Ce renouvellement est une reconnaissance du travail collectif fait par l'association et un encouragement à le poursuivre.

Il a aussi soulevé une question. Si les anciens membres connaissent bien l'ACIREPh, ses positions et ses combats, ce n'est pas forcément le cas des plus récents, ce qui crée des écarts dans les discussions et des frustrations réciproques, personne ne souhaitant interrompre une discussion en cours pour exposer ou entendre rappeler les combats et positions historiques de l'ACIREPh.

D'où l'idée de consacrer un numéro de *Côté-Philo* à l'ACIREPh.

Ce dossier commence par un bref rappel de l'objet de l'ACIREPh et de ses orientations (I).

Il est suivi d'une illustration concrète de la traduction de ces orientations, à partir des propositions défendues par l'ACIREPh lors de la dernière réforme du lycée (II).

Il se poursuit par un article sur l'ACIREPh : son origine et comment elle est devenue ce qu'elle est (III).

Enfin, il se termine par la liste des thèmes de nos *Journées étude* et de ceux des dossiers de notre journal *Côté Philo*, depuis la création de l'association (IV).

Dans ce numéro, vous trouverez également les informations sur la vie associative : la création de Groupes locaux de l'ACIREPh (déjà deux actifs à Grenoble et Rennes) et le compte-rendu de notre dernière assemblée générale.

I. L'ACIREPh en quelques mots

L'ACIREPh est une Association créée en 1998 pour obtenir la Création d'Instituts de Recherche sur l'Enseignement de la Philosophie (les IREPh), conçus comme des espaces de réflexion et de recherche sur l'enseignement de la philosophie, son histoire, ses perspectives, où les collègues de philosophie pourraient aussi se former en échangeant leur expérience, en confrontant leurs pratiques, en partageant leurs recherches et leurs inventions didactiques.

À l'origine de sa création il y a une double conviction : - d'une part, que l'enseignement de la philosophie *disparaîtra* peu à peu *s'il ne change pas sa manière d'enseigner* par attachement à une forme conçue dans le contexte particulièrement élitiste du lycée général du milieu du XXème siècle, héritage éclectique et immuable sous des rajeunissements de façade ; et d'autre part, que l'enseignement de la philosophie a *en lui-même* toutes les ressources nécessaires pour trouver les moyens de s'adresser à tous les élèves, donc pour se renouveler et se démocratiser sans se renier.

L'ACIREPh est une association ouverte à toutes celles et tous ceux qui enseignent la philosophie, dans le public comme dans le privé, et

- qui formule régulièrement des propositions pour rendre l'enseignement de la philosophie plus démocratique, c'est-à-dire plus utile et plus formateur pour tous ;
- qui propose aux collègues des Journées d'études, lieu de réflexion et d'échange sur *l'enseignement de la philosophie* (sa finalité, ses objectifs et ses contenus) et sur le *métier*, enseigner la philosophie, (ses conditions, ses pratiques, ses exercices) et sa *pédagogie* (ateliers d'échanges de pratiques).

L'ACIREPh porte enfin un ensemble de propositions pour l'enseignement de la philosophie :

- enseigner la philosophie *a minima* dès la Première, à tous les élèves et en toutes séries, pour construire un cursus philosophique pédagogique, progressif et cohérent.
- enseigner la philosophie à tous les élèves sans exception et en tenant compte de la spécificité de leur cursus : *spécificité* de la voie générale, *spécificité* de la voie technologique et *spécificité* de la voie professionnelle, contre ce qu'on pourrait appeler l'actuel « *curriculum blindness* » qui érige le modèle d'enseignement spécifique à la voie générale et conçu pour elle, en modèle idéal, neutre, universel, censé convenir à toutes les voies, à tous les niveaux et degrés d'enseignement, de l'école primaire à l'université.

- **formuler explicitement dans les programmes les objectifs d'apprentissage** relatifs à ses *démarches de pensée* et aux *compétences* requis par la pratique et les exercices de philosophie.
- **indiquer explicitement dans les programmes les éléments de la culture philosophique commune** (*éléments lexicaux, conceptuels et doctrinaux*).
- **repenser l'architecture des programmes** pour en délimiter le contenu, à l'opposé des programmes actuels, inenseignables en raison de leur ampleur et immaîtrisables pour les élèves, parce qu'une simple liste de « notions » indéterminées ouvre un champ infini de questionnement et de sujets pour le baccalauréat.
- **repenser les exercices scolaires et les évaluations** en cohérence avec les points précédents (objectifs d'apprentissage, programmes déterminés, exercices diversifiés selon les niveaux d'enseignement et les séries), pour une évaluation plus formative et plus juste.
- **redéfinir les épreuves du baccalauréat** qui demeurent trop souvent encore une loterie en raison du vice constitutif d'une liste de « notion » comme « programme », c'est-à-dire moraliser l'examen en concevant des épreuves par des épreuves plus justes et sans mauvaise surprise pour les élèves.
- **Inclure obligatoirement dans la formation initiale des enseignantes et enseignants de philosophie, aux concours la *formation didactique*** (construction de séquences de cours, conditions de mise en œuvre et mise en œuvre réelle, familiarisation avec les exercices scolaires, et la diversité des approches didactiques).
- **reconstruire dans le même sens la formation continue** en y intégrant la **formation entre pairs**, sous forme d'ateliers et d'échanges de pratiques.

II. DEUX TEXTES D'ILLUSTRATION DE QUELQUES POSITIONS

II.1 Propositions pour l'avenir de l'enseignement de la philosophie

Dans le cadre de la concertation menée en 2017 sur la réforme du lycée général et technologique et du baccalauréat, l'ACIREPh a formulé un certain nombre de propositions, qui ne se voulaient ni définitives, ni exclusives. Elles reflètent les orientations fondamentales de l'ACIREPh. Nous les reprenons ici¹.

L'ACIREPh veut rendre l'enseignement de la philosophie plus *démocratique*. Cet objectif se décompose en deux aspects solidaires :

- rendre l'enseignement plus formateur et l'évaluation plus juste pour *tous* les élèves ;
- former des citoyens capables de porter un jugement critique sur les choix de société, capables de participer à des débats publics, et surtout disposés à le faire.

Nous soutenons une éducation dont les pratiques et exercices cultivent l'ouverture d'esprit, la réflexion autonome, la recherche du vrai, des raisons, des faits et des arguments, pour aider les futurs adultes à résister aux préjugés, à l'intolérance, à toutes les formes d'endoctrinement.

1) Proposition : un programme de problèmes (Tronc commun - Terminale)

Les épreuves de l'examen ne sauraient être réellement améliorées indépendamment des programmes. Nous affirmons le caractère inséparable de ces questions, et ne pouvons répondre pour cette raison à la demande de la mission Mathiot², d'imaginer de nouvelles épreuves du baccalauréat communes à tous les élèves des différentes séries, sans aborder la perspective d'une transformation des programmes eux-mêmes. Actuellement, un élève ayant sérieusement appris son cours ne peut même pas espérer obtenir une note moyenne à l'examen, parce que les problèmes possibles pour une seule et même notion sont si nombreux qu'ils dépassent de très loin ce qu'un cours de quelques heures peut couvrir et apporter aux élèves. Le cœur du problème réside donc dans les programmes eux-mêmes, beaucoup trop vagues, indéterminés et - pour cette raison - trop lourds.

¹ Version très légèrement modifiée du texte original qui est disponible sur le site de l'ACIREPH : www.acireph.org/IMG/pdf/propositions_acireph_decembre_2017.pdf

² La commission présidée par Pierre Mathiot était chargée par le Ministère Blanquer d'élaborer des propositions pour la réforme du Baccalauréat et de l'organisation du Lycée.

L'ACIREPh propose que le programme soit constitué de 5 problèmes déterminés (par exemple, un par période scolaire), renouvelé périodiquement en changeant un problème tous les ans ou tous les deux ans. Les 5 problèmes seraient choisis parmi les 5 champs suivants : métaphysique, philosophie de la culture, philosophie de la connaissance, philosophie politique et philosophie morale. La proposition d'un programme déterminé est motivée par la nécessité de **préciser les contenus d'enseignement dont la connaissance est requise pour traiter un problème et exigible au baccalauréat**, et par le souci d'en finir avec les programmes vagues et infaisables. Les problèmes seront toujours formulés de façon à autoriser des approches diverses, sans préférence accordée à une tradition doctrinale plus qu'une autre.

Le nouveau programme de philosophie reprendra les objectifs des programmes précédents : « *favoriser l'accès de chaque élève à l'exercice réfléchi du jugement, et lui offrir une culture philosophique initiale* ». Mais son esprit serait différent.

► **Le choix d'un programme de problèmes et non plus de notions.** La lourdeur d'un programme de notions ne tient pas d'abord au nombre des notions mais à ce que chacune autorise une telle diversité de problèmes et de sujets qu'il est impossible aux élèves de s'y préparer ni aux professeurs de les y préparer. Pour mieux *délimiter* l'objet de l'étude, les programmes formeront l'élève en le confrontant à de *grands problèmes* de la philosophie, **libellés sous forme de questions** et en **nombre volontairement limité**, car l'étude et l'appropriation par les élèves d'un problème philosophique demandent du temps. Par ce choix on évitera la saturation du temps scolaire, élèves et professeurs auront plus de temps pour étudier les problèmes et faire les *exercices* que requiert l'apprentissage.

► **Le choix d'un programme indiquant pour chaque problème des éléments de la culture philosophique à comprendre et connaître.** La démocratisation de l'école a permis à la plus grande partie de la jeunesse d'accéder à une classe de philosophie. Cette situation crée de nouvelles obligations dont celle d'apporter à *tous* une culture philosophique élémentaire, d'assumer un enseignement plus *scolaire* de la philosophie, ce qui loin d'en diminuer la grandeur, en fera reconnaître la valeur *formatrice* et *émancipatrice* non plus une élite mais *pour tous*.

Cette culture philosophique initiale devra comprendre :

- des éléments de « **réponses** », c'est-à-dire des références et renvois à certains éléments culturels, historiques ou positifs, qui aident à comprendre le sens et l'enjeu des problèmes étudiés en classe,
- l'indication pour *chaque problème* des **distinctions lexicales** — dont l'ignorance ou la représentation confuse font obstacle à la pratique d'une pensée rigoureuse — et des **distinctions conceptuelles** les plus attestées dans la tradition de notre discipline, en particulier celles que sa langue ordinaire rend souvent opaques à l'élève.

Le but est de rendre *l'élève* autonome, c'est-à-dire capable de **construire sa propre position** sur chacun problèmes étudiés grâce aux connaissances philosophiques acquises et à l'enseignement reçu ; et de garantir à chacun, au terme de son année de philosophie, l'acquisition d'une *culture philosophique* dont les éléments sont clairement identifiés et vérifiables.

Deux textes d'illustration de quelques positions

► Apprendre la philosophie pour diagnostiquer le présent.

Nous proposons en outre que chacun des problèmes comprenne une dimension contemporaine, afin d'inscrire la réflexion philosophique dans un diagnostic critique du monde présent. En fonction des problèmes au programme, ces questions contemporaines pourraient être conçues sur le modèle de celles abordées dans l'enseignement de spécialité (cf. ci-après, 3-4).

BILAN : UN PROGRAMME QUI LAISSE PLUS DE TEMPS ET DE LIBERTÉ

Si le programme est volontairement limité à un nombre restreint de problèmes, c'est pour garantir que tous les élèves puissent effectivement s'approprier la culture philosophique, c'est-à-dire en disposant d'un temps suffisant pour l'étude de chaque problème. **Cela ne signifie pas que le professeur soit contraint de se limiter aux éléments indiqués. Il a au contraire toute liberté d'approfondir l'étude d'un problème dans la direction et avec les auteurs de son choix.** Le choix d'indiquer un nombre limité d'approches, loin de diminuer la liberté pédagogique du professeur, l'augmente, car ainsi il aura la possibilité d'approfondir l'une ou l'autre de ces approches et d'en introduire de nouvelles, de consacrer plus de temps aux exercices philosophiques (lecture et écriture de textes, apprentissages divers).

*

* *

Il n'appartient pas à l'ACIREPh de proposer un programme mais pour illustrer ce que pourrait être un programme de problèmes, et à titre indicatif, nous donnons 4 exemples de problèmes accompagnés de leurs repères. Il est possible d'en concevoir beaucoup d'autres.

Champ 1	Métaphysique	Éléments lexicaux et conceptuels	Éléments de réponse
Problème	Comment concevoir les rapports entre le corps et l'esprit ?	- Conscience, conscience de soi - Corps physique, corps propre - Sentir, percevoir, penser - Émotions et passions - Conscience et inconscient - intention, volonté, action - Les machines, le cerveau, la pensée	Dualisme Matérialisme Spiritualisme Naturalisme
Champ 2	Philosophie de la culture	Éléments lexicaux et conceptuels	Éléments de réponse
Problème	Pourquoi éduquer ?	- Être enfant, être majeur - Inné, acquis - Le maître, l'élève - Pouvoir et autorité - La loi et l'interdit - La tradition - L'expérience - L'autonomie	Trois textes classiques de philosophie de l'éducation (de 2 à 4 pages). Tirés par exemple de Platon, Rousseau, Mill

Champ 3	Philosophie de la connaissance	Éléments lexicaux et conceptuels	Éléments de réponse
Problème	Peut-on se fier aux sciences ?	- Mythe, science, pseudo-science - Connaissance commune, connaissance scientifique - Opinion, croyance, connaissance - L'objectivité - Connaissance, réalité, vérité - Donnée, fait, expérience - Hypothèse, loi, théorie - Raisonner, prouver, démontrer - Pouvoir, autorité, expertise - L'idée de révolution scientifique	Empirisme Positivisme Pragmatisme Rationalisme Scepticisme
Champ 4	Philosophie politique	Éléments lexicaux et conceptuels	Éléments de réponse
Problème	Qu'est-ce qu'une société juste ?	- Le Juste, le Bien - Valeur, norme - Liberté, choix de vie - Individu, communauté, société, - Égalité, différence, inégalité - Individualisme, solidarité - hiérarchie et classes sociales - Justice sociale, intergénérationnelle - Intérêt général, intérêt particulier	Libéralisme Socialisme Utilitarisme
Champ 5	Philosophie morale	Éléments lexicaux et conceptuels	Éléments de réponse
Problème	Qu'est-ce qui fait qu'une action est bonne ou mauvaise ?	- conscience morale - Mœurs et morale - Nature et convention - Valeur, norme - Possible, interdit, obligatoire - Contrainte, obligation, nécessité - Moyen et fin, Souverain bien, - Moralité, légalité - le fait, le droit - Dilemme moral - Vertu, utilité, bonheur - Égoïsme, altruisme - Intérêt et désintéressement	Morale déontologique Morale conséquentialiste Éthique de la vertu

- - - - - [Exemples de renouvellement des problèmes]¹ - - - - -

1. Le renouvellement des problèmes implique celui des éléments lexicaux, conceptuels et des « réponses » ou références doctrinales. Une liste de repères non *rattachés* à un problème précis, comme c'est le cas aujourd'hui, n'a pas de sens, ni pour les élèves ni pour les professeurs. Elle conduit à apprendre des définitions formelles et sans caractère opératoire.

2. Un programme de problèmes n'exclut pas des sujets croisant deux champs de problèmes pour peu que les éléments indispensables à leur compréhension figurent explicitement dans le programme.

¹ Ces exemples ne figuraient pas dans le texte du communiqué initial l'ACIREPh. Ils sont ajoutés ici seulement à fin d'éclaircissement ; ils ont le même statut d'illustration que le reste des propositions, l'élaboration des programmes appartenant statutairement à l'Inspection ou au Conseil Supérieur des Programmes et devant se faire conjointement avec les professeurs de philosophie.

Deux textes d'illustration de quelques positions

<u>Champ Métaphysique</u> Sommes-nous libres ?	- Spontanéité, libre-arbitre, autonomie - Indépendance et liberté - Hasard, destin, déterminisme - Contingence, nécessité - La servitude - Liberté et responsabilité	- Déterminisme - Fatalisme - Compatibilisme
---	---	---

<u>Champ philosophie politique</u> Pourquoi devrais-je être gouverné ?	- Sociabilité et insociabilité - État de nature, pacte social - Sujet, citoyen - Société civile et État - État, gouvernement - Légitimité, légalité - État de droit et raison d'État - Droits de l'homme et du citoyen - Pouvoir, obligation, consentement - Oppression, tyrannie, émancipation - Contestation, désobéissance civile, révolution	- Anarchisme - Libéralisme - Socialisme
---	--	---

Exemple dans le champ de la philosophie de la culture :

<u>Champ philosophie de la culture</u> Qu'est-ce qui fait la valeur de l'art ?	- Art, connaissance, vérité, - représentation, imitation, réalisme, - Figuratif, non-figuratif, - Abstrait / Abstraction - signe, symbole - signifié, signifiant, - Expression, intériorité, émotion, sentiment - Agrément, plaisir - Esthétique, forme, jeu - Art, société, transgression, fonction critique	- L'art comme représentation - L'art comme expression - L'art comme exploration formelle - L'art comme critique
---	--	--

2) Proposition : des épreuves du baccalauréat renouvelées

► Motivations

La dissertation et l'explication de texte sous leur forme actuelle sont des exercices conçus dans un contexte élitiste, antérieur à la massification scolaire. Déjà critiqués en 1989 dans le rapport Derrida-Bouveresse sur l'avenir de l'enseignement de la philosophie¹, ils épuisent les professeurs en conseils de méthode et désespèrent les élèves - ce dont témoigne le marché florissant des « Annabacs » et des corrigés payants en ligne. Les exigences de méthode de ces exercices restent très largement flottantes, ce qu'enregistrent chaque année les commissions dites d'harmonisation du baccalauréat. D'une manière générale, les compétences linguistiques et rhétoriques qui permettent à une minorité d'élèves de briller dans ces exercices sont connues pour n'être pas les mieux socialement partagées. L'enquête ACIREPh-SNES réalisée en 2015 auprès de plus de 400 collègues

¹ Le texte intégral du rapport est consultable sur notre site : <www.acireph.org/spip.php?article37>

montre qu'une majorité des professeurs de philosophie souhaite transformer les épreuves du baccalauréat en séries générales, et que la quasi-totalité le souhaite pour les séries technologiques.

C'est pourquoi l'ACIREPh demande des formats d'épreuve plus clairs dans leurs consignes, guidant davantage les candidats, qui permettront aux correcteurs d'être plus exigeants quant aux attendus. Les **épreuves** ne doivent pas laisser place au bavardage et à la rhétorique ; elles **doivent porter sur ce qui a été enseigné et le préciser dans leur énoncé** ; elles doivent permettre d'évaluer tout à la fois les connaissances, les qualités de réflexion et d'argumentation mais sans placer les candidats devant des sujets inconnus ou infaisables.

Ainsi, en toute hypothèse, il sera indispensable de **préciser et clarifier les attendus des épreuves du baccalauréat**, qu'il s'agisse des actuelles (si elles étaient maintenues) ou de nouveaux formats.

► En séries technologiques

La DGESCO et l'Inspection générale de philosophie sont déjà conscientes de l'inadéquation des épreuves actuelles du baccalauréat. Elles ont ainsi pris l'initiative d'une expérimentation de nouvelles épreuves dans la série STHR (Hôtellerie et Restauration), qui concerne moins de 2 % des élèves de séries technologiques. Ces nouvelles épreuves se caractérisent par le maintien d'un choix entre trois sujets : une dissertation, une « composition » et une explication de texte, portant sur des notions du programme différentes. Les transformations concernent le nouveau second sujet, nommé « composition », ainsi que le troisième sujet d'explication de texte.

Sans être conformes aux principes qui devraient pour l'ACIREPh présider à la conception de nouvelles épreuves pour les séries technologiques,¹ ces formats renouvelés marquent néanmoins à nos yeux un progrès par rapport aux épreuves actuelles.

C'est pourquoi nous demandons, *a minima* :

- que cette expérimentation soit évaluée tant dans ses effets sur les copies produites à l'examen que dans le travail fait avec les élèves pendant l'année ;
- si le bilan atteste d'améliorations par rapport aux épreuves actuelles, que ces nouvelles épreuves soient étendues à l'ensemble des séries technologiques.

Néanmoins, nous privilégions un renouvellement plus profond de ces épreuves : **un seul type de sujet, avec deux sujets au choix, et, au sein de chaque sujet, plusieurs parties** affectées d'un barème (questions de connaissances, analyse de texte, essai argumenté). Cela permettrait d'éviter l'effet de « tout ou rien » inhérent au principe actuel du choix d'un seul sujet, qui pénalise un élève qui ne parvient pas à discerner le ou les problèmes évoqués par une question de dissertation, ou qui ne comprend pas tel passage important d'un texte.

1 Communiqué sur les nouvelles épreuves consultables ici : <www.acireph.org/spip.php?article145> ; et propositions de nouvelles épreuves pour les séries technologiques ici : <www.acireph.org/spip.php?article130>

► **En séries générales**

Si le principe d'un programme de problèmes mieux déterminé était retenu, il est clair que les épreuves actuelles, de dissertation et d'explication, pouvant être évaluées sur des fondements plus solides, gagneraient en justesse. C'est la raison pour laquelle l'ACIREPh ne s'oppose pas à leur maintien, *dans le cadre de programmes de problèmes déterminés*.

Notre réflexion n'est pas plus arrêtée sur ce point que celle de l'ensemble de la profession. C'est pourquoi il est nécessaire d'engager un large débat. Ainsi 75 % des collègues ayant répondu à notre enquête ACIREPh-SNES en 2015 déclaraient souhaiter un « dialogue collectif de la profession » sur la question des épreuves du baccalauréat.¹

► **À quoi pourrait ressembler une épreuve de philosophie commune à tous les candidats ?**

La commission dirigée par M. Mathiot a évoqué l'idée d'une éventuelle non-distinction entre séries technologiques et séries générales, tout en ajoutant que cette piste était provisoire et discutée. Dans cette hypothèse, nous indiquons ce que pourrait être une épreuve commune à tous les candidats.

Les principes en seraient les suivants :

- ⇒ des questions précises et mobilisant explicitement les connaissances exigibles
- ⇒ et des questions demandant une réflexion et une argumentation construites.
- ⇒ un barème autorisant des appréciations nuancées
- ⇒ une épreuve qui donne sa chance au candidat et remédie à l'aléatoire du cours en autorisant des choix

PREMIÈRE PROPOSITION : UNE ÉPREUVE À QUESTIONS AU CHOIX

(Si le programme comprend CINQ problèmes)

Le sujet comprend **CINQ questions** au choix : une sur chaque unité du programme.

Le candidat choisit **deux questions** (et seulement deux), chacune peut rapporter 45 points, soit 90 points au total pour l'épreuve de philosophie.

Chaque question est composée de deux parties :

- (a) *la première* vérifie les **connaissances et la compréhension des éléments** du programme ; elle est notée sur **15 points**.
- (b) *la deuxième* invite à une réflexion critique sous la forme d'un **essai argumenté** à propos d'une question clairement reliée au thème de l'unité. Elle est notée sur **30 points**.

Chacune des deux questions choisies par le candidat doit être **intégralement traitée** (dans ses deux parties (a) et (b)).

¹ Les résultats complets de cette enquête consultables sur le site de l'ACIREPH : <https://www.acireph.org/spip.php?article27>

Nous présentons ci-dessous un exemple de sujet correspondant à ces principes.

(remarque : le nombre de questions et l'ampleur de leur contenu ne changent rien aux modalités, qu'il y en ait moins ou plus, le candidat aura toujours à choisir DEUX questions soit dans un ensemble plus restreint, soit dans un ensemble plus large... l'ampleur du travail dépendant réellement cette fois de l'horaire des séries)

RÉPONDRE À DEUX¹ QUESTIONS (COMPLÈTEMENT) AU CHOIX

Question 1. Champ métaphysique. Problème : sommes-nous libres ?

- (a) Expliquez et illustrez ce que signifie le terme « déterminisme » (15 points)
- (b) « Si le déterminisme est vrai, alors nous n'avons pas de libre arbitre ». Discutez cette idée. (30 points)

Question 2. Champ philosophie de la culture. Problème : pourquoi aimons-nous l'art ?

- (a) Expliquez la relation entre la notion de forme et l'œuvre d'art (15 points)
- (b) « Nous aimons une œuvre d'art parce qu'elle exprime les sentiments de l'artiste ». Discutez cette idée. (30 points)

Question 3. Champ philosophie de la connaissance. Problème : peut-on se fier aux sciences ?

- (a) Expliquez ce qu'est le pragmatisme. Quelle peut être la force de cette approche pour la connaissance ? Et sa faiblesse ? (15 points)
- (b) Les erreurs en science remettent-elles en cause la valeur de la science ? (30 points)

Question 4. Champ philosophie politique. Problème : pourquoi devrions-nous être gouvernés ?

- (a) Expliquez et illustrez ce que signifie le « pouvoir » dans un contexte politique (15 points)
- (b) Examinez l'idée que les obligations politiques sont fondées sur le consentement (30 points)

Question 5. Champ philosophie morale. Problème : qu'est-ce qui fait qu'une action est bonne ou mauvaise ?

- (a) Expliquez et illustrez deux façons dont l'intérêt personnel pourrait entrer en conflit avec la moralité. (15 points)
- (b) « Pour agir moralement, il suffit de conformer ses actions aux règles morales ». Discutez cette idée. (30 points)

¹ Le nombre de questions pourraient varier d'une voie à une autre et selon les attentes relatives à l'essai argumenté, objet de la question à 30 points.

SECONDE PROPOSITION : UNE ÉPREUVE EN PLUSIEURS PARTIES

Conformément aux principes exposés plus haut, il s'agit de proposer une épreuve ne comprenant qu'un seul type de sujet, en plusieurs parties affectées d'un barème :

- analyse d'un texte (10 points)
- essai argumenté (10 points)

ANALYSE DE TEXTE

« Tant qu'on désire on peut se passer d'être heureux ; on s'attend à le devenir : si le bonheur ne vient point, l'espoir se prolonge, et le charme de l'illusion dure autant que la passion qui le cause. Ainsi cet état se suffit à lui-même, et l'inquiétude qu'il donne est une sorte de jouissance qui supplée à la réalité, qui vaut mieux peut-être. Malheur à qui n'a plus rien à désirer ! Il perd pour ainsi dire tout ce qu'il possède. (...) En effet, l'homme, avide et borné, fait pour tout vouloir et peu obtenir, a reçu du ciel une force consolante qui rapproche de lui tout ce qu'il désire, qui le soumet à son imagination, qui le lui rend présent et sensible, qui le lui livre en quelque sorte, et, pour lui rendre cette imaginaire propriété plus douce, le modifie au gré de sa passion. Mais tout ce prestige disparaît devant l'objet même ; rien n'embellit plus cet objet aux yeux du possesseur ; on ne se figure point ce qu'on voit ; l'imagination ne pare plus rien de ce qu'on possède, l'illusion cesse où commence la jouissance. »

Rousseau, *La Nouvelle Héloïse* (1761)

Questions

- a) D'après Rousseau pourquoi le désir permet-il de « se passer du bonheur » ? (Lignes 1-3).
- b) Quel état désigne « cet état » (ligne 3) ? Relevez ce que Rousseau en dit dans le texte. De quel autre état pourrait-on dire la même chose ?
- c) « Malheur à qui n'a plus rien à désirer ! » (lignes 4-5). En quoi cette exclamation est-elle paradoxale (c'est-à-dire choquante pour l'opinion commune) ?
- d) Quel est l'avantage de l'imagination par rapport à la réalité, d'après le texte ? (lignes 4-9).
- e) Le terme « jouissance » est utilisé deux fois dans le texte (lignes 4 et 12). Que signifie ce terme dans le langage courant ? Que désigne ce terme dans chacun des cas ? Est-ce la même chose ? Justifiez votre réponse.
- f) Exposez en une phrase la thèse qu'expose ce texte sur le rapport entre désir et bonheur.

ESSAI ARGUMENTÉ

Dans un essai argumenté d'environ 600 mots, vous réfléchirez à la question suivante : *Selon vous, le désir peut-il se satisfaire de la réalité ?*

Votre réflexion ne doit pas se résumer à la simple formulation de votre opinion. Elle doit être argumentée et structurée. Elle doit tenir compte des objections possibles aux idées que vous exposerez. Vous vous servirez de l'analyse du texte ci-dessus, ainsi que de vos connaissances personnelles, pour étayer votre propos.

Un choix est donné au candidat entre plusieurs sujets sur ce même format.

3) Propositions pour un cursus de spécialité (Première et Terminale)

L'ACIREPh suggère les pistes suivantes pour un enseignement de spécialité philosophie :

1/ Il semble nécessaire de proposer **dès la classe de Seconde une initiation à la philosophie**, sans quoi on demanderait aux élèves de se spécialiser en Première dans une discipline qui leur est inconnue, contrairement à la plupart des autres disciplines.

2/ Le programme de la spécialité devrait être conçu **en tenant compte des besoins en termes de poursuite d'études des élèves qui la choisiront**. Il dépendra donc de la discipline couplée avec la philosophie (si cette solution était retenue), ainsi que de l'ensemble des offres d'autres spécialités.

3/ Il devrait éviter d'anticiper en Première les contenus du tronc commun de Terminale.

4/ Dans la perspective de poursuites d'études des élèves ayant opté pour cette spécialité vers des filières orientées vers les sciences politiques ou sociales, le journalisme ou le droit, le contenu de cet enseignement de spécialité devrait offrir **une réelle plus-value du point de vue de l'analyse critique des problèmes du monde contemporain** : question de justice sociale, des migrations, des guerres, questions en lien avec la technoscience (bioéthiques ou environnementales), question des médias et de la culture de masse, questions sur l'art, questions morales, etc. La liste des questions n'a pas à être fixée ni même impérative (il pourrait s'agir d'un ensemble de questions aux choix dans une liste). Ces questions devront être associées à une solide **initiation à la philosophie politique**, notamment contemporaine.

5/ Parce qu'on peut également s'attendre à ce que ces élèves soient intéressés par une poursuite d'études en classes préparatoires littéraires, **l'étude d'une œuvre complète** pourrait être menée, notamment en Première. Cette œuvre pourrait compléter le programme de Français (par exemple autour de la question des Lumières).

6/ Dans la mesure où la philosophie serait couplée avec une autre discipline, le programme de spécialité devrait comprendre **une initiation à l'épistémologie de cette autre discipline** (philosophie de l'économie et de la sociologie, philosophie de la biologie, philosophie de l'histoire).

7/ Le programme de spécialité pourrait proposer **l'étude approfondie d'un ou plusieurs problèmes contemporains interdisciplinaires, dès la classe de Première**. Cette étude serait l'occasion de découvrir la spécificité des méthodes philosophiques en les appliquant à un objet étudié par ailleurs (questions sur l'environnement, sur l'histoire, par ex.).

8/ **La classe de Première devrait proposer un travail spécifique des compétences attendues en philosophie : construire ou juger un argument, analyser un concept, etc.** Cette étude ne serait pas séparée de l'examen des problèmes philosophiques, mais suffisamment explicite pour assurer que ces compétences attendues seront exercées et travaillées en classe. On ne peut se contenter, en

effet, d'espérer que les élèves les acquièrent par la simple imitation du professeur, comme c'est le cas des programmes actuels.

4) Conditions matérielles nécessaires pour la formation : horaires et effectifs

► Considérations préliminaires

Nous exprimons notre inquiétude quant à la baisse annoncée des moyens alloués au lycée : M. Mathiot parlait d'un surcoût de 30 % du lycée français par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE. Or, nous pouvons observer que les étudiants français sortent mieux diplômés du supérieur (80 %), et qu'ils y échouent moins (19 %), que dans la moyenne des pays de l'OCDE (respectivement 68 % et 29%).¹

Nous ne souhaitons pas que l'offre de formation proposée aux futurs lycéens soit plus faible qu'actuellement, **ni par une diminution globale du nombre d'heures, ni par une augmentation du nombre d'élèves par classe**. La perspective du Ministère semble pourtant être celle d'une réforme à moyens constants, dans le meilleur des cas, et dans le pire, à moyens décroissants - ce dont témoigne la baisse de 20 % des postes aux concours de recrutement pour l'année 2018, notamment en philosophie. Nous avons déjà exprimé notre opposition à cette baisse qui s'accompagnera nécessairement, soit d'une diminution du nombre d'heures de philosophie dispensées au lycée, soit d'un recours accru aux professeurs contractuels.²

L'ACIREPh ne soutiendra pas une réforme déterminée prioritairement par des mesures d'économie, car l'exigence de démocratisation qui nous anime est corrélative d'une conscience aiguë des conditions matérielles qu'impliquent des dispositifs pédagogiques plus variés et plus formateurs pour les citoyens de demain.

► Horaires et effectifs pour l'enseignement de philosophie

Nous souhaiterions un horaire commun à tous les lycéens, pour le tronc commun de Terminale.

Motivations : La philosophie dans le secondaire ne prépare pas à certaines filières, mais relève de la culture commune ou de ce qu'on appelle aussi la formation générale de l'homme et du citoyen : à savoir, le développement de la réflexion, de l'ouverture d'esprit, du jugement critique, appuyé sur des éléments choisis de la culture philosophique adaptés aux classes du secondaire.

Or, la distribution horaire actuelle n'est pas justifiée : la philosophie n'est pas spécialement une discipline « littéraire ».

La situation pour les séries technologiques est injuste et pédagogiquement insensée : là où les élèves sont moins dotés du point de vue de la formation générale, en raison de leur parcours, là où ils auraient besoin d'une formation plus solide, ils ont le moins d'heures (et des épreuves quasiment identiques !). Un rééquilibrage horaire permettrait de développer les capacités réflexives, mais aussi

¹ Sources : OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2013, tableau A4.1 ; MESR, Note d'information n° 13.10, 2013.

² <https://www.acireph.org/spip.php?breve23>

de lecture et d'écriture de ces élèves, c'est-à-dire ces compétences générales qui leur font tant défaut dès qu'ils passent dans l'enseignement supérieur (ce dont témoigne le constat des universités au sujet de l'échec selon la série du baccalauréat).

Pistes : Nous demandons donc le même horaire en séries générales et technologiques, et si c'est impossible un rapprochement des deux, par souci de justice scolaire et de rééquilibrage pédagogiquement nécessaire : **3 heures par élève dont 1 heure en classe dédoublée en séries technologiques, 4 heures par élève dont 1 heure en classe dédoublée en séries générales.** Nous restons ouverts à des discussions éventuelles, en fonction des possibilités offertes aux élèves en amont de la Terminale pour bénéficier d'un véritable cursus progressif et cohérent de philosophie au lycée, que nous appelons de nos vœux.

Quel que soit l'horaire retenu par la commission Mathiot ou par le Ministère, il faut souligner la nécessité d'y inscrire de façon impérative **des heures d'enseignement en classe dédoublée, pour tous les lycéens.** De l'avis unanime de tous les collègues, porté par l'intégralité des associations professionnelles et des organisations syndicales depuis la réforme du lycée menée par M. Châtel, les heures en classe dédoublée sont un outil précieux et indispensable pour diversifier les approches pédagogiques, expérimenter des formes innovantes d'apprentissage, et assurer un meilleur suivi individuel des élèves.

II.2 Apprentissage du raisonnement¹

« — Un moyen de former les esprits au raisonnement, c'est sans contredit de leur en apprendre les règles (...). On a beau dire que la logique ne fait pas l'esprit juste, et n'apprend pas plus à raisonner bien que la rhétorique à être éloquent ; il est clair que, toutes choses égales d'ailleurs, une bonne condition pour observer les lois du raisonnement c'est de les connaître, et que cela sert surtout à voir quand un autre les viole. (...) Ne conçoit-on pas maintenant, soit en dehors des autres occupations scolaires, soit à leur occasion, certains exercices particuliers, expressément destinés à former le raisonnement ? Je n'hésite pas, quant à moi, à regarder comme très utiles ceux qui auraient pour but de mettre les enfants en garde contre les manières vicieuses de raisonner qu'ils trouveront le plus en usage dans leur milieu et dont ils risquent le plus d'être dupes. (...) »

Rien ne saurait être meilleur que de signaler aux enfants, à mesure qu'ils peuvent s'en rendre compte, ces arguments fallacieux, en leur montrant expressément où est le piège, le vice de la prétendue preuve, ce qui lui manque pour être valable. J.-Stuart Mill, dans son *Système de logique*, consacre un livre entier à l'examen des principaux sophismes. »

Henri Marion, article « raisonnement » du *Dictionnaire de pédagogie*, dirigé par Ferdinand Buisson (1887).

¹ Communiqué de l'ACIREPH « sur l'apprentissage du raisonnement dans le futur programme de philosophie de tronc commun des classes de Terminale 30 octobre 2018 ». [disponible sur le site]

On considère souvent que nos élèves savent ou devraient savoir argumenter lorsqu'ils arrivent en Terminale. Il n'en est rien et cet apprentissage, qui n'a rien d'une rhétorique vide, devrait faire partie intégrante du cours de philosophie.

Faire de cet apprentissage un objet de réflexion, est-ce réduire la philosophie à une « rhétorique argumentative » ou au « débat d'opinion » ? Cette objection fait resurgir la traditionnelle prévention des philosophes à l'égard de la rhétorique, et cette prévention n'est pas infondée : aucun de nous ne veut transformer ses élèves en apprentis sophistes qui mettraient en œuvre de manière mécanique des artifices de langage. Mais nous n'en sommes pas là. Les élèves, dans leur grande majorité, sont très loin de courir le risque d'un excès de rhétorique. Le problème est bien plutôt qu'ils manquent généralement des outils de la rhétorique la plus élémentaire, la plus nécessaire et la plus légitime pour élaborer et développer leur pensée. Par exemple, ils ne savent pas comment s'y prendre pour articuler un raisonnement et sa réfutation, pour présenter une objection et y répondre, pour mener une analyse de notion ou de problème ; ils ne savent ni comment écrire cela, ni comment le lire dans un texte, ni non plus comment le parler et l'entendre dans une discussion orale. Tout cela, les professeurs ont à leur apprendre, à leur en faire découvrir les normes, à leur en faire construire la compétence.

Nombre de sujets du baccalauréat supposent acquis les concepts de base de la logique comme implication, inclusion, extension, disjonction. Par exemple pour bien comprendre les sujets - déjà donnés au baccalauréat - « l'État a-t-il pour but de maintenir l'ordre ou d'établir la justice ? » ; et « le pouvoir repose-t-il sur la contrainte ou sur le consentement ? » ; il faut avoir appris à distinguer le « ou » inclusif qui donne sens au premier sujet, et le « ou » exclusif du second. Mais ces connaissances, comme tant d'autres, sont supposées déjà acquises. La maîtrise du raisonnement n'est évoquée dans le programme actuel qu'au chapitre des recommandations générales. Et toute idée de spécifier, en matière de raisonnement, des savoirs et des savoir-faire, est formellement écartée.¹

Le flou des programmes actuels est donc extrêmement injuste, puisque nous en venons au baccalauréat à évaluer des connaissances et des savoir-faire que nous n'avons pas nous-mêmes appris aux élèves. Pourtant, ces compétences linguistiques, ou rhétoriques, qui ressortissent autant à la maîtrise de la langue qu'à celle de la réflexion critique, sont clairement identifiées par l'ensemble de la profession comme la première cause des difficultés rencontrées par les élèves en philosophie (l'enquête réalisée en collaboration avec le SNES l'a encore confirmé)².

¹ « Il n'y a pas lieu de fournir une liste exhaustive des démarches propres au travail philosophique, ni par conséquent une définition limitative des conditions méthodologiques de leur assimilation. » *Programme de philosophie des Classes Terminales*, 2003

² Cette enquête a été réalisée par Internet, du 21 juin à la mi-octobre 2015 à laquelle 420 professeurs de philosophie ont répondu. <www.acireph.org/l-acireph-2/article/resultats-de-l-enquete-acireph-snes-sur-l-enseignement-de-la-philosophie>

L'ACIREPh demande donc au Conseil Supérieur des Programmes, et en particulier au Groupe d'élaboration des projets de programmes (GEPP) de philosophie, de remédier à cette situation, en inscrivant explicitement dans le nouveau programme les connaissances liées au raisonnement et à l'argumentation que les élèves doivent maîtriser au terme de leur année de philosophie.

En effet, le raisonnement philosophique obéit à des normes qui ne sont ni celles de la démonstration scientifique, ni celles de la rhétorique ou du français qui tend à occulter l'idée de norme pour promouvoir une approche purement descriptive¹. On ne peut donc pas déléguer cet apprentissage au cursus antérieur des élèves.

Certes, il existe plusieurs régimes d'argumentation en philosophie, ce qui rend difficile l'apprentissage de l'argumentation indépendamment de l'enseignement d'une pensée déterminée, de l'étude d'une question ou d'un texte, etc. Cependant, cela n'exclut nullement la nécessité de cet apprentissage, ni celui du questionnement philosophique et de l'analyse philosophique d'un texte, d'une pensée, etc. Il serait ainsi important de rappeler que, quel que soit leur style, herméneutique, analytique, phénoménologique, une contradiction est une contradiction ; un argument *ad hominem* est un argument *ad hominem* ; que dès lors que l'on raisonne, il y a des "raisons" d'un côté (qu'on les appelle prémisses ou non) et des conclusions de l'autre (fussent-elles provisoires ou d'une certitude non démonstrative) ; que l'examen des prémisses - éventuellement cachées ou implicites - d'un raisonnement est le B-A-BA d'un examen critique ; que l'examen de la solidité ou de la consistance des preuves (quelle que soit leur nature) sont des réquisits de toute pensée qui se veut un tant soit peu rationnelle et sérieusement en quête de la vérité.

Il est vrai qu'on n'apprend pas d'abord à raisonner en apprenant les règles de la logique et qu'on peut les connaître, sans savoir les appliquer (elles ne sont pas suffisantes). Quand nous raisonnons nous ne mettons pas en application des règles préalablement saisies par l'intelligence. Néanmoins quand nous peinons à faire quelque chose comme quand nous sommes dans une situation d'apprentissage, alors nous devons souvent nous référer explicitement à des règles pour nous guider.

Il est grand temps de tenir compte de l'état réel de la formation intellectuelle des élèves qui arrivent aujourd'hui en Terminale : il ne s'agit donc pas de niveler les exigences, mais de les expliciter pour que tous aient à l'esprit les objectifs d'un enseignement de philosophie formateur. Pour que les attendus soient clairs, les programmes doivent mentionner explicitement les compétences de raisonnement, d'argumentation et d'analyse philosophiques. C'est à cette condition que l'élève saura ce qui est attendu de lui quand il est invité à « l'exercice réfléchi du jugement » et que l'enseignant saura, en la matière, ce que l'institution attend de lui.

¹ Cf. Serge Cospérec, *pourquoi apprendre à raisonner en philosophie ?* [disponible sur le site de l'ACIREPh].

Deux textes d'illustration de quelques positions

L'ACIREPh propose comme formulation des attentes dans le futur programme de tronc commun :

A l'occasion des divers exercices et lectures, l'élève apprendra :

- à construire une problématique à partir d'une question ou d'un texte : explicitation du problème et repérage de ses enjeux ;
- à confronter des thèses en vue d'élaborer une réponse réfléchie à une question ;
- à exposer de façon impartiale une thèse ; à restituer correctement l'argumentation d'un texte ;
- à élaborer une définition, un concept ou une distinction conceptuelle ;
- à identifier les éléments de base d'un raisonnement : prémisses, arguments, conclusion ;
- à dégager les présupposés (prémisses implicites) et les implications d'un discours ;
- à évaluer la force ou la faiblesse d'une analyse, d'un raisonnement, la suffisance et la pertinence de ses raisons et à les confronter à des exemples (utilisation de l'exemple et du contre-exemple) ;
- à identifier quelques sophismes et paralogismes fréquents ;

Cela pour savoir conduire une analyse dans une progression cohérente et argumentée.

Des éléments de connaissance doivent également être formulés dans le programme.

A minima il faut ajouter aux repères existants quelques **repères fondamentaux de logique argumentative**, qui certes n'épuisent pas l'ensemble des procédures de raisonnement très diverses en philosophie, mais qui constituent les outils lexicaux et conceptuels élémentaires pour conduire et structurer une réflexion :

- argument, prémisses (implicites et explicites), conclusion intermédiaire, conclusion, inférence, objection ;
- condition nécessaire / condition suffisante,
- raisonnement déductif/raisonnement inductif /raisonnement abductif
- validité / vérité, logique inductive/déductive
- raisonnement hypothétique, raisonnement catégorique ;
- paralogismes et sophismes courants (affirmation du conséquent, négation de l'antécédent, causalité douteuse, généralisation hâtive, argument d'autorité, argument ad hominem, corrélation / causalité, etc.)

III. L'ACIREPh, son origine et comment elle est devenue ce qu'elle est

I. Petite histoire de l'ACIREPh

1. Les premiers pas

À l'origine de l'ACIREPh, il y a un appel pour la création des IREPH (1997) qui a recueilli 230 signatures assez vite, et a débouché en mars 1998 sur la création de l'association (130 adhérents en juin 1998).

L'objet de l'association était d'obtenir du ministère la création de lieux d'échanges et de discussion sur les pratiques d'enseignement, les exigences de formation des élèves, et l'évaluation au baccalauréat. Nous sommes partis du constat de l'inexistence de la formation pédagogique et didactique dans les MAFPEN¹, et de l'insuffisance des réunions d'harmonisation du bac pour résoudre les problèmes de l'évaluation des copies ; et donc du constat d'une inadéquation entre l'ambition de notre enseignement, notre exigence de démocratisation (par delà la massification depuis les années 80) et les moyens institutionnels existants pour les réaliser en termes de formation et de réflexion collective des professeurs de philosophie. Dans un premier temps, l'ACIREPh n'avait pas pour objet d'intervenir sur les programmes ni sur les épreuves.

Extrait des statuts de l'ACIREPh

ARTICLE 1 - Titre de l'association

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre :

ASSOCIATION POUR LA CRÉATION D'INSTITUTS DE RECHERCHE SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE (A.C.I.R.E.Ph)

ARTICLE 2 - But de l'association

Obtenir la création d'I.R.E.PH. par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie.

ARTICLE 3 - Les moyens

- Bulletin d'information aux adhérents
- Organisation de rencontres entre collègues

¹ Les MAFPEN ou *Missions académiques pour la formation des personnels de l'Éducation nationale*, étaient l'équivalent structurel du PAF (plan académique de formation) porté aujourd'hui par le Ministère en collaboration avec les Inspections. Les MAFPEN furent créées en 1982 par Alain Savary, ministre de l'Éducation Nationale du premier gouvernement socialiste. Chargées initialement d'une mission « *d'impulsion, de recherche et d'expérimentation* », elles s'en sont éloignées pour devenir des dispositifs s'occupant, avant tout, de transmettre la conformité aux normes instituées (comme c'est encore trop souvent le cas du PAF aujourd'hui).

2. La perspective d'obtenir les IREPH s'éloigne

Il s'est avéré assez rapidement dans l'année (98-99) qui a suivi la création de l'ACIREPh, par les contacts que nous avons eus avec le Ministère (Direction des Lycées et Collèges, Cabinet du ministre, etc.), que la création des IREPH n'était pas ou *plus* à l'ordre du jour, se heurtant à la fois à la création par le ministère des IUFM (qui deviendront plus tard les INSPE) et surtout à la mainmise de l'Inspection et de l'APPEP sur les dispositifs de formation initiale et continue, qui développaient une conception de la formation très éloignée de ce que nous voulions pour les IREPH.

Tout en maintenant la demande de création des IREPH, nous avons décidé de « prouver le mouvement en marchant » en organisant en octobre 99 notre premier colloque selon les modalités qui auraient dû être, à notre sens, celles des IREPH, c'est-à-dire **une alternance d'interventions de « spécialistes » et d'ateliers d'échanges de pratiques entre collègues**, avec en outre une dimension interdisciplinaire et internationale. Ce premier colloque, intitulé « Enseigner la philosophie aujourd'hui, pratiques et devenir », dont les *Actes* ont été publiés par le CNDP en juin 2001, a réuni 175 participants et sera le modèle de tous les suivants, que nous appellerons plus tard d'une désignation plus adéquate : les *Journées d'étude*.

3. Comment et pourquoi l'ACIREPh s'est engagée dans la « guerre des programmes »

Au premier colloque nous avons invité Alain Renaut à venir exposer l'état provisoire de la réflexion du GTD (Groupe Technique disciplinaire) qu'il présidait et que le Ministère avait chargé au début de l'année 1999 de préparer des nouveaux programmes de philosophie.

Nous voulions contribuer au débat sur les programmes, non pas parce que nous avions en tête un modèle précis de programme, mais pour rester conforme aux buts de l'association qui étaient de favoriser le travail collectif des professeurs de philosophie sur les questions concernant leur enseignement ; et en conséquence, c'était pour nous une évidence que l'ACIREPh ne pouvait pas rester en dehors de ce débat.

Il faut rappeler que l'idée de changer des programmes de 1973 avait fait l'objet, depuis 10 ans, de plusieurs tentatives infructueuses, accompagnés de violents affrontements : Jacques Derrida et Jacques Bouveresse avaient formulé un ensemble de propositions dans un *Rapport*¹ rendu au Ministre en 1989 ; suivi d'autres propositions, celles du GTD présidé par Jean-Marie Beyssade (92-93), puis celle du GTD Lucien-Dagognet en 1997. Nous avons les uns et les autres (les initiateurs de l'appel et fondateurs de l'ACIREPh), à des titres et à des degrés divers, individuellement (ou collectivement par le GREPH² et le GFEN³) pris des positions sur ces différents projets qui étaient tous restés lettre morte. Ce passé commun n'a pas été pour rien dans la décision de notre association de s'intéresser à la question

¹ On le trouve le Rapport Derrida-Bouveresse sur le site de l'ACIREPh : www.acireph.org

² GREPH : *Groupe de recherches* sur l'enseignement philosophique, fondé par Jacques Derrida.

³ GFEN : Groupe Français d'Éducation Nouvelle.

Ce qu'est l'ACIREPH et comment elle est devenue ce qu'elle est

des programmes : avec le GTD Renault, nous avons l'impression qu'enfin quelque chose de nouveau allait pouvoir aboutir.

Voilà comment et pourquoi l'ACIREPh s'est engagée dans la dite « guerre des programmes »¹ qui a duré de 1999 à 2005², avant de connaître un dernier épisode de 2017 à 2019³, à savoir, pour favoriser les échanges dans la profession et prendre position en développant des propositions et tentant de les faire valoir.

II. Les positions de l'ACIREPh sur les programmes

Quels sont les axes, les principes et les arguments qui traversent et structurent nos différentes prises de position sur les programmes ? Qu'est-ce qui fait accord, et qu'est-ce qui fait désaccord entre nous et *les autres* forces en présence, voire *entre nous-mêmes*, et *entre les professeurs de philosophie* ?

1. La question des *connaissances* et du *savoir* philosophique et de l'apprentissage d'une culture philosophique de base.

Nous l'avons posée dès le début comme étant complémentaire du souci de mieux *délimiter* le programme en *déterminant plus précisément* son contenu et ses attentes, et comme devant figurer dans les programmes *explicitement* et non pas implicitement par la seule présence de la formule « offrir une culture philosophique initiale », ou « élémentaire », selon les versions. L'argument est que l'on ne peut laisser « l'interprétation » de ces programmes trop vagues à la seule appréciation de chaque professeur, situation qui aboutit dans les faits à créer autant de programmes qu'il y a de professeurs de philosophie, en confiant à une main invisible libérale l'harmonisation de l'ensemble ; nécessité d'autant plus grande, que nous préparons à un examen national, qui exige du *commun explicite* et *de droit*, et non pas du *commun de fait*, déterminé par les auteurs de manuels, les sujets de bac, la force de l'habitude ou l'arbitraire idiosyncrasique de chacun d'entre nous (cf. les auteurs qui ne « tombent » plus et qu'on laisse de côté, ou ceux qu'on n'étudie exclusivement, par provocation, comme l'a montré Sébastien Charbonnier dans son travail sur la canonisation de certains auteurs⁴.)

¹ Cf. Serge Cospérec, *La Guerre des Programmes* (1975-2020), éd. Lambert Lucas, 2021. Commandable directement sur le site de l'ACIREPh.

² Depuis la nomination du GTD Renault jusqu'à la publication des deux programmes du GEPS (Groupe d'experts pour les programmes scolaires, succédant au « GTD ») dirigé par Michel Fichant, en 2003 pour les séries générales et en 2005 pour les séries technologiques.

³ Qui a abouti aux programmes actuels, par la volonté de Souâd Ayada (IG de philo), nommée par Jean-Michel Blanquer présidente du *Conseil supérieur des programmes*. Sur cet épisode, S. Cospérec, *Le Guerre des programmes*, *op. cit.*, cf. note supra.

⁴ Sébastien Charbonnier, « Culture commune versus émancipation ? Les effets pervers de la canonisation des auteurs philosophiques », *Carrefours de l'éducation*, 2012/1 (n° 33), p. 115-130. <https://doi.org/10.3917/cdle.033.0115>

L'ACIREPh a beaucoup travaillé la question des *savoirs* en philosophie. Son colloque d'octobre 2002 « Les connaissances et la pensée, quelle place faire aux savoirs dans l'enseignement de la philosophie ? », y était consacré, et ses *Actes* ont été publiés en 2003 par Bréal¹.

On ne saurait résumer en quelques mots l'ensemble de ce travail ! Cependant, quelques lignes de force se dégagent pour introduire des éléments de détermination de cette culture philosophique de base, à savoir :

- par des **repères doctrinaux** : une série de positions fondamentales (thèses fondatrices, oppositions doctrinales fortes ou courants de pensée ayant marqué l'histoire de la philosophie) sur un problème donné (dans le cadre d'un programme de *problèmes*, mais c'est possible aussi dans un programme de *notions*, comme l'avait fait le GTD de Jean-Marie Beyssade en 93)
- par des **repères lexicaux et conceptuels** liés au *problème*, qui fonctionnent comme des outils pour l'analyse et la conceptualisation du problème (ou de la *notion*, comme l'avait fait là encore le GTD Beyssade). La compréhension et la maîtrise de ces concepts et distinctions conceptuelles est en effet une composante irréductible du savoir philosophique, ce qui permet de lire des textes philosophiques, de comprendre les problèmes philosophiques, de faire de la philosophie. C'est l'option qu'a retenue le GEPS Fichant (et que l'on retrouve dans le programme actuel) ; une option que nous avons soutenue, SAUF que *la condition* qui en faisait tout le sens et l'intérêt n'a pas été respectée ; au lieu de définir les repères lexicaux et conceptuels liés à l'étude d'un problème précis, ou d'une notion (ou un couple de notions), on en a fait une liste donnée à part, déconnectée des notions (ou problèmes) à étudier, qui du coup n'a même plus d'intérêt dans la perspective du baccalauréat, et finit très souvent de ce fait par avoir un caractère facultatif.
- par l'indication de quelques **courts extraits d'œuvres**, des *classiques* de la philosophie, constituant des passages obligés, constitutifs de la culture philosophique commune, ayant de ce fait un caractère *obligatoire*, mais *non limitatif*, puisque liberté serait laissée au professeur de compléter par d'autres textes de son choix et de la longueur qu'il veut. Il était aussi envisagé que cette liste d'extraits, des grandes pages de la philosophie, soit renouvelée périodiquement (3 ans, 5 ans) pour éviter l'usure, l'installation dans la routine, pour garantir le pluralisme philosophique, et offrir aux professeurs l'opportunité concrète de découvrir des auteurs qu'ils connaissent mal, grâce à la formation continue qui accompagnerait obligatoirement ces changements.
- plus radicalement, par la mise au programme d'une **œuvre à étudier obligatoirement**, pour l'oral et dont serait tiré le sujet texte de l'écrit.
- par des **questions « à ancrage contemporain »** ou « **d'approfondissement** » (deux formulations successives des programmes de 2001-2003) ou encore « **questions contemporaines** ». Nous avons approuvé leur présence

¹ Serge Cospérec et Jean-Jacques Rosat, *Les connaissances et la pensée - Quelle place faire aux savoirs dans l'enseignement de la philosophie ?* éd. Bréal, 2003. L'éditeur ayant disparu, l'ACIREPh a publié sur son site les contributions des divers auteurs.

Ce qu'est l'ACIREPH et comment elle est devenue ce qu'elle est

dans le Programme Renaut parce que justement, par leurs formulations, elles mettaient au programme un certain nombre de connaissances en histoire des sciences (Galilée dans « la maîtrise de la nature »), en histoire politique (citoyenneté antique, citoyenneté moderne : la question de l'esclavage dans « liberté politique et justice sociale ») par exemple. Nous ne les avons pas reprises dans les différentes esquisses de programme que nous avons élaborées, mais nous avons fait plusieurs colloques ou Journées d'Étude dont l'intitulé était « enseigner la philosophie à partir des questions contemporaines » (par exemple sur la religion en 2007, sur le vivant et le droit en 2008, sur la liberté morale en 2012, etc., et récemment « Quelle place pour les questions féministes dans notre enseignement de la philosophie ? » en 2021, et « À quoi servira la philosophie dans un monde à + 4 degrés ? » en 2022). Peut-être qu'il y a là une piste que nous avons trop vite abandonnée dans nos propositions de programme, bien que nous ayons affirmé dès *le Manifeste* qu'il était important que l'enseignement de la philosophie permette aux élèves de se situer par rapport aux problèmes de leur temps. C'est une piste à retravailler.

2. La question de la formulation dans le programme des objectifs d'apprentissage.

Indissociable de la question des savoirs, il y a la question des compétences à faire acquérir aux élèves, d'où ce troisième point sur lequel nous insistons.

La question a été soulevée par la présence dans le programme du GTD Renaut d'un paragraphe intitulé « recommandations concernant l'apprentissage du questionnement, de l'argumentation et de l'analyse philosophiques (écrit et oral) » (BO juillet 2001)¹.

Ce paragraphe prescrivait de faire

« pratiquer les opérations présupposées ou mobilisées dans les différentes étapes du discours philosophique écrit ou oral :

- construction d'une problématique à partir d'une notion, d'une question ou d'un texte ; explicitation du problème et repérage de ses enjeux*
- exposition impartiale d'une thèse ; restitution d'une argumentation à l'occasion d'une étude de texte*
- élaboration d'un concept ou d'une distinction conceptuelle*
- confrontation de thèses visant à l'élaboration d'une réponse réfléchie à la question posée*
- évaluation d'un argument par son insertion dans un dialogue critique ou par sa confrontation à des exemples*
- progression argumentée dans les étapes de l'analyse*
- appréciation des résultats d'un raisonnement structuré et progressif. »*

¹ La version 2000 était un peu différente car elle faisait directement référence à l'apprentissage de *l'argumentation*, que la version 2001 édulcorait, suite aux réactions négatives d'une partie des collègues (à l'époque !), activement encouragés par l'Inspection dans leur refus insensé de « l'argumentation » et de toute référence à son apprentissage.

Comme le passage sur les questions à ancrage contemporain, ce paragraphe a rencontré une forte opposition : il a été qualifié de « techniciste », de « formaliste », au motif que toutes ces opérations de pensée étaient réunies de manière « vivante » et « organique » dans la dissertation, et que les présenter de manière détaillée et isolées les unes des autres, rompait cette « unité organique ». C'était l'une des raisons du rejet du programme Renault¹.

A l'inverse, l'ACIREPh a affirmé **la nécessité de donner une place importante, et prescriptive, à l'apprentissage des démarches de pensée propres au discours philosophique**, arguant que :

1° ces compétences sont loin d'être acquises par les élèves lorsqu'ils arrivent en Terminale (c'était sans doute le cas lorsque la terminale accueillait 10% d'une classe d'âge, dans les années 60-70, mais plus du tout lorsqu'elle en accueille 60 ou 70 %) et qu'il faut donc les leur enseigner ;

2° ceux qui dénonçaient le caractère techniciste de ces compétences étaient les premiers à sanctionner leur absence ou leur insuffisante maîtrise dans les copies de bac (« copie non problématisée », « copie non argumentée faite d'une succession d'exemples » etc..) ;

3° que la philosophie est précisément une discipline qui réfléchit ses opérations de pensée, qui les prend pour objet, et qu'en conséquence ce souci n'avait rien d'antiphilosophique, bien au contraire.

Cette question a continué à faire beaucoup l'objet de beaucoup dans les débats ultérieurs. Et les programmes du GEPS Fichant, en vigueur jusqu'en 2019, conservaient la présence, certes atténuée par toutes sortes de précautions rhétoriques, d'un paragraphe « apprentissage de la réflexion philosophique », qui tout en mettant au premier plan, la dissertation et l'explication de texte, n'en listait pas moins :

« introduire un problème, mener ou analyser un raisonnement, apprécier la valeur d'un argument, exposer et discuter une thèse pertinente par rapport à un problème bien défini, rechercher un exemple illustrant un concept ou une difficulté, établir ou restituer une transition entre deux idées, élaborer une conclusion »

Constater que cette liste n'est pas très différente de celle du programme du GTD Renault et savoir que ce programme-là a été « plébiscité » par une majorité de collègues, alors que celui du GTD Renault avait été rejeté, en dit long sur la rationalité des prises de position des professeurs de philosophie dans ce débat.

Last but not least, depuis le tournant franchement conservateur de 2019 conduit par Souâd Ayada, alors présidente du Conseil Supérieur des Programmes (par

¹ Rejet orchestré par l'Inspection au travers d'une « consultation » dont le trucage et la falsification des résultats ne saurait éluder le rejet *bien réel* d'une partie des professeurs que l'Inspection avait réussi à convaincre qu'apprendre aux élèves à argumenter était très dangereux.

Ce qu'est l'ACIREPH et comment elle est devenue ce qu'elle est

la grâce de son protecteur Jean-Michel Blanquer), la formulation d'objectifs d'apprentissage a tout bonnement disparu des programmes actuels.

3. L'importance de la réflexion collective sur la mise en œuvre du programme.

Nous proposons que, une fois le programme Renault promulgué, les professeurs travaillent ensemble sur sa mise en œuvre dans le but de donner aux « Groupes d'experts » les éléments pour rédiger des documents d'accompagnement.

Cette idée rejoignait notre projet des IREPH, c'est-à-dire l'**instauration de collectifs de travail** permettant aux collègues de se réunir, avec ou sans les IPR, pour confronter leur pratique du programme, les difficultés rencontrées, les solutions élaborées par les uns et les autres etc.

Cette proposition n'a jamais été reprise¹. Ce serait une proposition à réactiver.

4. Le problème spécifique des séries technologiques : « le cadavre dans le placard » disions-nous dans le *Manifeste*

Le programme des séries technologiques a été encore plus malmené². Comme à chaque fois, la querelle autour des programmes des séries générales a occulté la spécificité de l'enseignement dans les séries technologiques au regard de ses conditions et du parcours scolaire des élèves.

Le programme actuel de ces séries a été fait (comme d'habitude) sur le modèle convenant aux séries générales, c'est-à-dire sans réflexion ni attention aux spécificités du cursus des élèves de la voie technologique.

Nous avons pourtant fait savoir que ce n'était pas, selon nous, la bonne méthode, en organisant dès 2001 un colloque sur les séries technologiques : « Enseignement de la philosophie et démocratisation : le défi des séries technologiques » ; un autre en 2010 : « Réinventer l'enseignement de la philosophie en séries technologiques » et des Journées d'étude en 2023 : « Que peut la philosophie en séries technologiques ? »

Nous argumentions ainsi :

« Les élèves des séries technologiques, sont, par leur parcours et leurs acquis scolaires, leur rapport à la langue et au savoir, leurs habitudes de travail, les

¹ Elle a même été complètement dévoyée dans la « commission de suivi » créée en 2001 (dont faisait partie un membre de l'ACIREPH qui en a démissionné très vite), qui était censée suivre la mise en œuvre du programme Renault, mais a en fait rendu ses conclusions au bout de trois mois au lieu de trois ans, en demandant l'abrogation pure et simple du programme et le remplacement d'Alain Renault par Michel Fichant. C'est ce qu'on appelle une commission *ad hoc* !

² Le GTD Renault n'a même pas pu publier son projet de programme, le GEPS Fichant ayant été nommé avant même que le GTD Renault ait pu finir son travail. Tous les programmes ultérieurs ont refusé de prendre en compte cette spécificité.

études auxquelles ils se destinent, encore plus éloignés que les autres de la philosophie *telle qu'elle est enseignée* actuellement. Il est absurde de vouloir calquer leur programme et leurs épreuves sur celles des séries générales, et un programme de *notions* est *encore plus inadéquat* pour eux que pour les autres séries. »

Nous n'avons pas suffisamment avancé sur ce chantier, au moins du point de vue des programmes : le colloque 2001 était très centré sur la question des démarches pédagogiques et des exercices — il a été très riche de ce point de vue, mais nous n'y faisons pas de propositions de programme précises. Le colloque de 2010 « Réinventer l'enseignement de la philosophie en séries technologiques » était, lui, plus centré sur les programmes, et Serge Cospérec avait présenté différents « modèles », venus d'Angleterre, du Québec, ou inspiré de la méthode de Matthew Lipman, auxquels nous avons trouvé des qualités et des défauts, sans parvenir à un accord autre que sur quelques grandes idées : l'intérêt de ces « modèles » vient de ce qu'ils associent des questions précises à traiter, des connaissances doctrinales nommées explicitement sur chaque question, des compétences explicitées, et des modalités d'évaluation diversifiées. Enfin, les *Journées d'études* de 2023 (où sont venus beaucoup de jeunes collègues), n'ont pas abordé la question des programmes¹ ; elles ont été consacrées, d'une part, à des discussions sur l'état des lieux, sur les difficultés rencontrées, et d'autre part à des partages d'expérience et des échanges sur les pratiques sous forme d'ateliers.

Mais la question demeure : jusqu'où devons-nous soutenir une spécificité des séries technologiques, et en quels termes ? En précisant clairement que :

- pour l'ACIREPh les élèves des séries technologiques ne sont pas d'une *autre nature* que ceux des séries générales et ils sont *tous capables de philosopher* — de même, pour les élèves des *séries professionnelles* (où la philo est absente) et ceux en classe de *Seconde* (ou avant) — à condition d'imaginer les pratiques adéquates aux divers cursus et niveaux d'enseignement.
- qu'il ne s'agit pas de proposer un enseignement ou une « philosophie au rabais », ce qui est inévitablement le cas lorsqu'on s'obstine à maintenir pour ces séries des programmes et épreuves conçus pour les élèves ayant eu le parcours *spécifique* aux séries générales.
- qu'il n'y a pas, en vérité, une *spécificité* des séries technologiques et d'elles seules — comme si elles étaient dans l'écart par rapport aux normes d'un enseignement « normal », mais bien une *spécificité* de la voie générale, une *spécificité* de la voie technologique et une *spécificité* de la voie professionnelle (comme il y a une *spécificité* du primaire, du collège et du lycée) ; que le problème vient donc de ce que l'on a pris les normes et pratiques d'une voie *spécifique* (la voie générale) pour un modèle *universel* devant s'appliquer à toute forme d'enseignement de la philosophie, où qu'il se tienne, quel que soit l'âge des élèves, leur parcours scolaire et le niveau d'enseignement.

¹ C'était un choix délibéré de l'ACIREPH, d'autant plus justifié qu'il n'y a aucune perspective de changement des programmes dans un proche avenir et que les collègues sont confrontés à des difficultés parfois considérables et prenant la forme d'une urgence.

5. La question de la progressivité d'un enseignement de la philosophie sur plusieurs années.

Depuis le début l'ACIREPh dit — c'est explicite dans *Le Manifeste* — qu'il faut **sortir la philosophie de son cantonnement en classe terminale** et concevoir un enseignement sur deux, ou mieux trois années, et cela pour tous.

Indépendamment des questions d'horaires, l'ACIREPh a aussi réfléchi à ce que pourraient être des programmes de seconde et de première, et à l'articulation entre les trois années. C'était en 2007-2008 lorsque le Ministère a envisagé d'introduire l'enseignement de la philosophie en Première. Cela n'a jamais abouti, sauf sous forme d'intervention ponctuelle en collaboration avec des collègues, ou par des arrangements locaux sous forme de clubs ou d'ateliers de philosophie en Première, ou encore au titre de l'accompagnement personnalisé, etc.

En 2023, à l'occasion d'une présentation de l'enseignement de la philosophie au Portugal, en collaboration avec nos amis de l'Association des Professeurs de Philosophie du Portugal, l'ACIREPh a publié sur son site la traduction des programmes portugais de philosophie pour les trois années que compte, là-bas, son enseignement au lycée¹. Cela donne une idée de ce que peut être un cursus pensé sur trois ans, deux années de *tronc commun* et d'une année *d'approfondissement* (de spécialité) en année terminale, c'est-à-dire *après que* les élèves ont découvert la philosophie et sont formés à ses exigences, et non *avant* comme chez nous, ce qui est pédagogiquement incohérent et détourne de nombreux élèves non désireux de choisir en spécialité un enseignement inconnu, dont ils n'ont pas pu apprécier la valeur et l'attrait, et sur lequel pèse toujours le préjugé d'une excessive difficulté, de l'impossibilité d'y réussir même pour un élève moyen.

C'est un chantier à reprendre, mais difficile parce qu'entre temps a été créé un enseignement de philosophie de Spécialité en Première, très intéressant mais *sans relation avec notre projet d'enseigner à tous la philosophie dès la Première* et de créer pour cela un cursus de deux années de philosophie pour tous les élèves, respectant le principe de la progressivité (comme au Royaume-Uni ou en Espagne, au Portugal et ou en Italie).

¹ Voir les 4 articles intitulés « La philosophie dans l'enseignement secondaire au Portugal » et les documents associés publiés sur le site de l'Acireph.

IV. Les Journées d'étude et Côté Philo

Nos Journées d'étude (anciennement nommées « Colloques ») se déroulent en octobre / novembre. Elles sont un grand moment de travail collectif, entièrement bénévole, qui mobilise l'association avant, pendant et après leur tenue.

1998 - Enseigner la philosophie aujourd'hui, pratiques et devenir

2000 - La dissertation de philosophie en terminale : épreuve de réflexion, modèle à réfléchir

2001 - Enseignement de la philosophie et démocratisation : le défi des séries technologiques

2002 - La connaissance et la pensée : quelle place faire aux savoirs dans l'enseignement de la philosophie ?

2003 - Quelles finalités pour l'enseignement philosophique dans le lycée d'aujourd'hui ?

2004 - Apprendre à raisonner

2005 - La religion en philosophie. Que faire en classe face aux résistances ?

2006 - Enseigner la problématisation en classe de philosophie

2007 - Comment parler en classe de la religion et des croyances religieuses ?

2008 - Enseigner la philosophie à partir de questions contemporaines ? Quel droit sur le vivant, quels droits du vivant ?

2009 (juin) - Enseigner la philosophie politique aujourd'hui : qu'appelons-nous la démocratie ?

2009 - L'évaluation en philosophie : quels problèmes ?

2010 - Réinventer l'enseignement de la philosophie en séries technologiques

2011 - Philosophie en Seconde : un piège ou une chance pour la philosophie ?

2012 (mai) - Lecture suivie d'une œuvre : sortir des sentiers battus

2012 - Enseigner la philosophie à partir de questions contemporaines - Philosophie morale : évolution des mœurs, sommes-nous mûrs pour la liberté ?

2013 - Transformer l'enseignement de la philosophie : réforme ou révolution ?

2014 - Aborder l'art en philosophie au lycée : pourquoi et comment ?

2015 - Philosophie et croyances : jusqu'où peut aller la liberté de critique ?

2016 - Que vaut le travail aujourd'hui ? En classe de philosophie, à l'école et dans la société

2017 - Atelier sur les dossiers d'élève en Terminale HLP

2018 - Qu'appelons-nous démocratie ?

2019 - Quel avenir pour la philosophie au lycée ?

2020 - (*activité suspendue en raison de la COVID*)

2021 - Quelle place pour les questions féministes dans notre enseignement de la philosophie ?

2022 - À quoi servira la philosophie dans un monde à + 4 degrés ?

2023 (juin) - H.L.P. : Comment l'enseigner ? Comment l'évaluer ?

2023 - Que peut la philosophie en séries technologiques ?

Côté Philo, Le journal de l'enseignement de la philosophie, est publié par l'ACIREPh. On y trouve : des Dossiers sur des questions intéressant l'enseignement de la philosophie, des Notes de lecture à vocation pédagogique, des articles pédagogiques, des articles sur l'enseignement de la philosophie à l'étranger, des informations institutionnelles commentées, des Humeurs qui parfois s'imposent...

Liste des Côté Philo - l'indication porte seulement sur l'objet du dossier

Côté Philo n° Spécial *Enseignement de la philosophie au Portugal*

Côté Philo n° Spécial 1998-2018 : *20 ans de l'ACIREPh*

- CP n° 23 - *Quels usages du cinéma en cours de philosophie ?*
- CP N° 22 - *Quelle place pour les questions féministes en classe de philosophie ?*
- CP N° 21 - *Lire et écrire en classe de philosophie*
- CP N° 20 - *Jusqu'où peut aller la liberté de critique ?*
- CP N° 19 - *Aborder l'art en philosophie au lycée : pourquoi et comment ?*
- CP N° 18 - *Transformer l'enseignement de la philosophie : réforme ou révolution ?*
- CP N° 17 - *Philosophie morale et évolution des mœurs : sommes-nous mûrs pour la liberté ?*
- CP N° 16 - *Philosophie en seconde : un piège ou une chance ?*
- CP N° 15 - *Réinventer l'enseignement de la philosophie en séries technologiques ?*
- CP N° 14 - *L'évaluation en philosophie, quels problèmes ?*
- CP N° 13 - *Quel droit sur le vivant, quels droits du vivant ?*
- CP N° 12 - *Comment parler en classe de la religion et des croyances religieuses ?*
- CP N° 11 - *La problématisation*
- CP N° 10 - *La dissertation II*
- CP N° 9 - *La dissertation I*
- CP N° 8 - *La place de la psychanalyse dans le cours de philo*
- CP N° 7 - *Les manuels de philo II*
- CP N° 6 - *Apprendre à raisonner en philosophie*
- CP N° 5 - *Les manuels de philo I*
- CP N° 4 - *La crise de la série littéraire*
- CP N° 3 - *Philosopher avec les enfants ?*
- CP N° 2 - *Enseignement de la philosophie et religion*
- CP N° 1 - *La question des programmes*

V. VIE ASSOCIATIVE

Assemblée Générale de l'ACIREPh du 16 mars 2024

1. Rapport Moral 2023

Positions publiques de l'association

Le 18 janvier 2023, nous avons publié un communiqué sur le rapport de jury du CAPES de philosophie 2022. L'ACIREPh y maintient un certain nombre de ses critiques concernant la manière dont le jury « interprète » l'épreuve de motivation en un sens classiquement disciplinaire qui, ce qui la vide de son sens et est en contradiction avec le document de cadrage de l'épreuve.

Le 20 janvier 2023, l'ACIREPh a signé, avec d'autres associations et syndicats, une lettre adressée au ministre de l'Éducation nationale, M. Pap Ndiaye, exigeant le rétablissement d'une heure dédoublée pour les classes technologiques.

Le 23 février 2023, l'ACIREPh a publié un communiqué sur l'assassinat d'une professeure d'espagnol au lycée Saint-Jean-de-Luz.

Le 5 avril 2023, l'ACIREPh a publié un communiqué portant sur l'évaluation de l'épreuve de spécialité HLP. Elle y rappelle la nécessité de préciser les attendus de l'épreuve et s'oppose à toute modification des notes attribuées par les correcteurs et correctrices doit se faire dans le cadre de jurys collégiaux.

Le 24 juin 2023, l'ACIREPh a publié un communiqué sur l'épreuve de philosophie au baccalauréat. Elle y revient sur la tension entre la date de tenue de cette épreuve et la date des résultats de *Parcoursup* ; sur la formulation des sujets et les conditions de correction. Elle y rappelle son engagement en faveur de la progressivité et de programmes au contenu clairement délimité ainsi que l'importance de conditions de correction sereines.

Le 13 octobre 2023, l'ACIREPh a publié un communiqué après l'assassinat de Dominique Bernard à Arras.

Distribution du *Guide pratique*

Les envois du *Guide pratique* continuent. Depuis la 1^{ère} édition en juillet 2021, nous en avons déjà distribués 470 exemplaires, il en reste 130 disponibles (mars 2024). Ce succès montre qu'il y a un réel besoin de formation pratique, pédagogique et didactique au sein de la profession, en particulier chez les jeunes collègues. Le *Guide pratique* a contribué à faire connaître l'ACIREPh et à asseoir sa légitimité, ce dont témoignent les nombreux retours positifs que nous avons reçus.

Journées d'étude de juin 2023

Deux journées d'étude ont été organisées les 9 et 10 juin, à Grenoble, consacrée à HLP. Les prochaines journées devraient se tenir en Bretagne les 14, 15 et 16 juin 2024 et prolongeront les journées d'étude de novembre 2023.

Journées d'étude de novembre 2023

Nous avons poursuivi l'expérience du partenariat syndical, cette fois avec SUD, afin que les participants aux J.E. puissent bénéficier de deux journées de congé pour formation. Nous avons conservé notre liberté quant à l'organisation et au programme de ces J.E. consacrées à l'enseignement de la philosophie dans les séries technologiques. Ces journées se sont tenues au lycée d'État Jean Zay.

Ces journées ont été marquées par la participation exceptionnelle de 120 collègues. La mise en ligne des vidéos n'a pas encore été effectuée. L'association recherche une personne disposant de savoir-faire en montage vidéo pour accomplir cette tâche utile au partage de nos travaux.

Un numéro de notre revue *Côté Philo* consacré à ces journées est en cours de préparation.

Site Internet, page facebook

Le site compte entre 3000 et 5000 visites par mois. Le système de paiement en ligne pour les cotisations par l'intermédiaire Hello Asso fonctionne bien. La page Facebook et le compte twitter sont animés régulièrement, en lien avec le groupe « Enseigner la philosophie ».

Nous avons dû changer d'hébergeur. Nous sommes désormais chez OVH et non plus Gandi au tarif devenu exorbitant. François Meyer notre Webmestre s'est chargé de la migration.

Bulletins et *Côté Philo*

En 2023, nous avons publié 2 bulletins (n° 85 et n° 86).

Au printemps 2023 le numéro 23 de *Côté Philo* consacré aux usages du cinéma en cours de philosophie est sortie ; mais il n'a pu être distribués aux adhérents qu'en 2024, à cause des problèmes liés au nouveau contrat de diffusion avec la Poste.

Deux numéros sont en préparation : un numéro à paraître au printemps 2024 pour faire connaître l'association à nos adhérents les plus récents ; un numéro à paraître à l'été 2024, sur l'enseignement en séries technologiques.

Fonctionnement du C.A.

Le C.A. s'est réuni le 10 janvier, le 5 février, le 8 mai, le 19 juin, le 10 septembre, le 15 octobre et le 3 décembre 2023. Il est toujours aussi important de renouveler le C.A., d'inviter des collègues à participer à ses travaux, pour pouvoir enrichir nos analyses, nos propositions, et renforcer l'ACIREPh avec des énergies nouvelles.

Après discussion le rapport moral est voté à l'unanimité.

2. Rapport financier

Les comptes ont été validés par les Commissaires aux comptes, Nicole Grataloup et Janine Reichstadt.

Les **principaux postes de dépenses** demeurent les frais bancaires, d'hébergement du site, d'assurance, de photocopie et papèterie, et postaux (envoi Bulletins, Guide, CP, etc.), d'impression de CP, les frais de transport, d'organisation des JE.

En frais exceptionnels, il y a eu la dotation au Groupe ACIREPh de GRENOBLE pour les JE de juin 2023.

Les **recettes** sont constituées principalement et de très loin par les adhésions, à quoi s'ajoutent les intérêts du livret.

Au 31 décembre 2023, le solde banque est de 11.837,84 €, en augmentation significative. Cette augmentation s'explique 1° par la moindre activité l'an dernier (moins d'envoi et de frais de poste), 2° par la gratuité de l'accueil lors de nos dernières JE, 3° par la participation exceptionnelle à ces dernières JE.

En 2023, la modernisation du fichier de la base adhérents s'est poursuivie.

La possibilité de rembourser des frais par virement a été mise en place entraînant un surcoût bancaire, compensé par une négociation commerciale avec la banque. Les frais d'assurance ont aussi baissé en ajustant notre contrat à la réalité de l'association (absence de biens mobiliers et immobiliers, aucun personnel, etc.).

Le point le plus important est la mise en place d'un contrat de diffusion presse avec *La Poste*. Initié en février 2023, concrétisée en juin 2023, la mise en place a cependant tardé et n'aboutissant qu'en février 2024. Ce contrat devrait permettre une substantielle économie, moyennant une révision de notre politique de publication des bulletins.

Après discussion, le rapport financier est voté à l'unanimité.

3. Conseil d'Administration et Secrétariat de l'Association

Fanny Bernard (présidente)	Daphné Le Roux
Camille Chamois	Sarah Margairaz
Sébastien Charbonnier	Martin Meneghin
Marie Coasne-Khawrin	Théo Milana
Serge Cospérec (trésorier)	Janine Reichstadt
Rémy David	Charlie Renard
Stéphane Dunand	Renan Strauss
Guillaume Durieux	Sylvain Theulle
Laurent Germain	Lisa Tierny
Nicole Grataloup	Cécile Victorri (vice-présidente)
Frédéric Le Plaine (secrétaire)	

4. Constitution de groupes locaux

Après discussion, l'AG vote à l'unanimité le texte suivant autorisant la constitution de groupes locaux.

Formation de groupes locaux de l'ACIREPh

Partout où des membres de l'ACIREPh jugent que les conditions sont réunies pour constituer un groupe, ils élaborent ensemble un mode de fonctionnement interne, sur la base des orientations fondatrices de l'ACIREPh. Il appartient au responsable du groupe local de faire connaître ces orientations à tous les membres de son groupe.

Tout groupe local doit au moins élire un binôme de responsables, et communiquer au C.A. de l'ACIREPh leur nom et adresse (y compris courriel).

Tous les membres d'un groupe local sont adhérents de l'ACIREPh. Le groupe peut ouvrir des séances à des non-adhérents, de façon ponctuelle, sans qu'ils puissent toutefois se prononcer sur des questions relevant uniquement de l'ACIREPh et de ses adhérents. Il appartient aux responsables d'un groupe local de vérifier que ses membres sont bien à jour de leur cotisation.

Chaque groupe local est autonome. Il détermine librement son programme, ses actions ; il est libre de son expression ; il assume en propre ses actions et signe de son nom ses textes, analyses et propositions concernant la pédagogie, sans avoir à obtenir une quelconque autorisation de l'association. Il tient le C.A. informé de ses publications et interventions publiques. Concernant les prises de positions politiques et de principe, une validation du C.A. est requise.

L'association met à disposition du groupe local les adresses des adhérents de sa zone géographique. Le site WEB de l'association peut relayer les initiatives et travaux d'un groupe local après validation du C.A. de l'ACIREPh. Un groupe local doit choisir parmi ses adhérents, un délégué qui sera membre du C.A.

Responsabilité financière

Un groupe local se donne les moyens techniques et financiers de son activité (travail, information, liste de diffusion, etc.). Il doit, le cas échéant, établir chaque année un bilan financier qu'il présentera à ses membres et adressera aussi au C.A. de l'ACIREPh.

Pour l'organisation d'une action importante (rencontres, etc.), un groupe local peut solliciter une aide financière exceptionnelle de l'association. Son montant et ses modalités d'attribution seront décidées par le C.A. de l'ACIREPh. Un groupe local bénéficiaire d'une aide financière de l'association devra obligatoirement adresser à son trésorier un bilan financier précis de l'opération.

La deuxième partie de l'Assemblée générale est consacrée à la discussion des projets 2024-2025.

Au fil des numéros, Côté Philo aborde divers aspects de la culture et du métier de professeur de philosophie ; le journal constitue ainsi un instrument d'information et de réflexion régulièrement alimenté et renouvelé. Selon les livraisons, nous proposons ainsi :

- Des *Dossiers* sur des questions intéressant l'enseignement de la philosophie
- Des *Notes de lecture* à vocation pédagogique
- Des synthèses sur un champ ou un philosophe
- Des pratiques pédagogiques
- Des articles sur l'enseignement de la philosophie à l'étranger
- Des informations institutionnelles et l'éclairage qu'elles nécessitent
- Ainsi que des *Humeurs* qui parfois s'imposent...

